

délibérations du Comité Syndical Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n° **522/2025**

OBJET :
Modification de la
régie d'avance

Membres : 24

Présents votant : 11

Pouvoirs : 3

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 Mars

Le comité syndical Grand site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 22 Mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la commune de Clermont l'Hérault

PRESENTS votants :

Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
Monsieur Jean-Louis GELY, Conseiller départemental du canton de MONTPELLIER 2,
Monsieur Alain BOZON, Délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
Monsieur Jean-Claude CLOZIER, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
Monsieur Bernard COSTE, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
Monsieur Patrick JAURES, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
Monsieur Sébastien VAISSADE, Délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
Monsieur Jean Marie SABATIER, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
Monsieur Jean-Luc REQUI, Délégué de la Communauté de communes du LODÉVOIS ET LARZAC,
Madame Joëlle GOUDAL, Déléguée de la Communauté de communes du LODÉVOIS ET LARZAC,
Monsieur Bernard GOUJON, Délégué de la Communauté de communes LODÉVOIS ET LARZAC,

POUVOIRS :

Madame Nicole MORERE, Conseillère départementale du canton de GIGNAC,
Monsieur Yvon PELLET, Conseiller départemental du canton du CRES,
Monsieur Louis Henry ALIX, Délégué suppléant de la Communauté de communes du GRAND ORB.

Madame la Présidente rappelle que par délibération n°017/2007, le Syndicat a constitué une régie d'avances. Afin d'en faciliter l'utilisation, il a été délibéré (délibération n°482/2024) de doter cette dernière d'une carte de débit.

La nature des biens et services pouvant être payé par la régie devant être exhaustivement précisés par délibération, il convient de modifier la précédente délibération n°482/2024 afin d'y ajouter la dépense suivante :

60623 Alimentation
6232 Fêtes et cérémonie
6261 Frais d'affranchissement
6262 Frais de télécommunications

Le comité syndical,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des membres présents et représentés,

AUTORISE

Madame la Présidente modifier la régie comme présenté plus haut.

Reçue en
Préfecture et
rendue exécutoire
le :

Affichée le :

Pour Extrait Conforme,
A Clermont l'Hérault,
Le 28 Mars

Marie Passieux
Vice-Présidente du Département de l'Hérault
Présidente du Grand Site

